

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 décembre 2020

Suite à la convocation du Maire, Jean Pierre VILLECHALANE, en date du 4 décembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Treny le vendredi 11 décembre 2020 à 19 h

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 27 novembre 2020
2. Modification budgétaire
3. Discussion Jardin des Légendes
4. Répartition zone géographique de la Commune pour les Conseillers Municipaux.

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 19 h 00

Etaient présents :

- BECUWE Rudy
- BESSE Sophie-
- CHATEAU Fabrice
- COUSSY Kevin
- DURAND Jean-Pierre
- EDWARDS Stewart
- FREDOU Marie-France
- POUGET Corentin
- SZUBERT Rita
- VEDRENNE Grégory
- VILLECHALANE Jean Pierre

Lydia FONT est absente et donne procuration à Jean Pierre VILLECHALANE ;
Matthieu CHABANNIER est absent et donne procuration à Grégory VEDRENNE.

Le nombre de votes est donc de 13, avec majorité à 7.

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

Le Maire demande à rajouter un point concernant le « Pacte de gouvernance » qui a été transmis avant le conseil à tous les conseillers municipaux par mail.

L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 novembre 2020.

Le Maire rappelle qu'après avoir fait d'autres recherches dans le dossier de l'aménagement du bourg, les plans de ce dernier ont été validé par la précédente municipalité lors d'un conseil municipal de 2019. Cette précision afin de clore la problématique soulevée par l'aménagement devant la maison du Dr CHEPEAU. Monsieur DURAND rappelle qu'il n'a pas de problème avec la famille CHEPEAU.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modification budgétaire

Des écritures passées précédemment nécessitent certains changements de lignes budgétaires qui ne changent pas le résultat. Ces écritures concernent les dépenses d'investissement et de fonctionnement selon un tableau distribué à l'assemblée.

Il est procédé au vote. Pour la modification des écritures : 11 voix Abstentions : 2 voix

Les modifications sont adoptées.

La lame pour le déneigement a été cédée lors de l'achat du tracteur. Les écritures doivent être modifiées également pour plus de justesse comptable.

Il est procédé au vote. Pour la modification des écritures : 12 voix Abstention : 1 voix.

Cette modification est adoptée.

3. Jardin des Légendes :

L'espace aménagé derrière le Jardin du Presbytère et communément appelé « Jardin des Légendes » est pratiquement terminé. A la fin de ce mois de décembre la livraison sera faite par l'architecte, le cabinet BIP. Il ne reste plus que quelques détails à régler dont les peintures des statues symbolisant la Belle de Fargeas qui jalonnent les différents points stratégiques de la commune.

L'assemblée doit décider des noms définitivement attribués à cet espace ainsi qu'à ses aménagements. Après un débat il est décidé que le nom définitif sera « Jardin des Légendes » comme initialement prévu.

A l'entrée, les cloches renversées servant de tabouret constituent « le petit amphithéâtre ».

Ensuite « le serpent de la légende » propose une sculpture imposante qui sert de banc.

Puis ce sera « l'observatoire des plantes » qui offrira quelques plantations à la vue des promeneurs.

Enfin les stères de bois placés en cercle sera « l'atelier des jeunes artistes ».

Il restera à donner un nom au sentier qui traverse ce jardin.

Ce sera porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Il est convenu de demander officiellement de l'aide au Parc Naturel Régional Périgord-Limousin afin de créer une plaquette et tout outil de communication pour assurer la promotion de cet endroit original de promenade.

4. Répartition des zones géographiques d'Abjat entre les conseillers municipaux.

Afin d'assurer la relation la plus étroite avec les abjacoises et les abjacois, notamment dans les villages, le Maire propose que le territoire d'Abjat soit réparti entre les 12 conseillers municipaux, lui-même se proposant d'assurer le remplacement d'une éventuelle indisponibilité de l'un ou de l'autre.

Une liste des lieux dits est ainsi énumérée et attribuée à chacun.

Cette répartition permettra, si besoin est, la distribution des courriers, des colis et des bouteilles d'eau, comme cela avait été nécessaire il y a quelques années.

Chaque conseiller sera ainsi l'interface d'une partie de la population, soit environ 60 personnes.

5. Pacte de gouvernance CCPN

Défini par la loi du 27.12.2019 « engagement et proximité » ce pacte concerne la gouvernance et le fonctionnement des collectivités territoriales.

Il a 3 buts principaux :

- renforcer l'échelon intercommunal en tant que producteur et animateur des politiques publiques mais dans le respect nécessaire de la légitimité démocratique des exécutifs communaux,*
- placer le développement, la solidarité et la proximité au cœur de la coopération intercommunale,

- poser les bases d'une communauté consentie, dimensionnée et opérationnelle au service du territoire et de ses habitants.

Rédigé et adopté par la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, il doit être validé par chaque commune la composant.

La signature du pacte est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre DURAND annonce sa démission pour des raisons qui lui sont personnelles et qu'il n'a pas voulu développer en séance.

Le Maire et le conseil municipal prennent acte de sa démission.

La séance est levée à 20 h 45

11 Décembre 2020